



**PROCÈS-VERBAL**  
**du Comité du Syndicat Mixte à Vocation Touristique**  
**“ Les Trois Frontières ”**

-----  
**- Séance du 28 novembre 2008 -**  
-----

L'an deux mil huit, le vingt huit novembre, à dix huit heures trente, les délégués des communes d'Amnéville-les-Thermes, d'Audun-le-Tiche, de Mondelange, d'Ottange, de Ranguieux, de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, de la Communauté de l'Arc Mosellan, de la Communauté de Communes des Trois Frontières et de la Communauté d'Agglomération "Portes de France-Thionville" membres du Syndicat Mixte à Vocation Touristique "Les Trois Frontières" se sont réunis à THIONVILLE, siège du Syndicat, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121 - 17.

Sous la présidence de **Me Henri FERRETTI, Président**, délégué de la Commune d'Amnéville-les-Thermes,

Ont assisté à cette réunion :

*les membres du Bureau*

Denis SCHITZ	Maire de Tressange et délégué de la CA Portes de France-Thionville
Denis BAUR	Maire de Kanfen et délégué de la CC Cattenom et Environs
Jean-Marie MIZZON	Maire de Basse-Ham et délégué de la CA Portes de France-Thionville
Laurent STEICHEN	Maire de Sierck-les-Bains et délégué de la CC Trois Frontières
Gérard ROLLINGER	Maire d'Apach et délégué de la CC Trois Frontières
Julien DARADA	Délégué de la Commune d'Ottange
François ALBANE	Délégué de la CC Arc Mosellan

*les délégués titulaires*

Mireille KESSLER	Déléguée de la Commune d'Amnéville-les-Thermes
Isabelle SONZOGNI	Déléguée de la Commune d'Audun-le-Tiche
Jean URBANSKI	Délégué de la CA Portes de France-Thionville
Dominique MELI	Délégué de la CA Portes de France-Thionville
Alain IMMÉR	Délégué de la CC Cattenom et Environs
Daniel VOGEL	Délégué de la CC Cattenom et Environs
Gérard GUERDER	Maire de Rodemack et délégué de la CC Cattenom et Environs

*les délégués suppléants*

Mathilde KURTZ	Déléguée suppléante de la Commune d'Amnéville-les-Thermes
Gabrielle LAGARMITE	Déléguée suppléante de la CA Portes de France-Thionville
Gérard THEIS	Délégué suppléant de la CC Cattenom et Environs
Isabelle RENOIR	Déléguée suppléante de la CC Cattenom et Environs
Bernard LAUDRIN	Délégué suppléant de la CC Trois Frontières

Assistaient en outre :

Philippe SCHLEICH	Directeur Général du Syndicat
Liliane FELLY	Adjointe au Directeur Général du Syndicat

Pierre LOGETTE  
Joëlle POLEGATO

Agent de Développement du Syndicat  
Adjoint Administratif du Syndicat

Étaient excusés :

Horst BRUXMEIER	Délégué de la Commune d'Amnéville-les-Thermes qui a donné procuration à Mme Mathilde KURTZ
Lucien PIOVANO	Maire et délégué de la Commune d'Audun-le-Tiche qui a donné procuration à Mme Isabelle SONZOGNI
Denis STOCHMEL	Délégué de la Commune d'Ottange qui a donné procuration à M. Julien DARADA
Philippe GREINER	Maire et délégué de la Commune de Ranguieux (Val de Fensch) qui a donné procuration à M. Jean-Marie MIZZON
Jean KLOP	Maire de Manom et délégué de la CA Portes de France-Thionville qui a donné procuration à Mme Gabrielle LAGARMITE
Edith MILESI-RAINERI	Déléguée de la Commune d'Audun-le-Tiche
Maurice DESINDES	Délégué de la Commune de Ranguieux (Val de Fensch)
Isabelle RAUCH	Déléguée de la CA Portes de France-Thionville
Michèle SCIARINI	Maire de Berg-sur-Moselle et déléguée de la CC Cattenom et Environs
Brigitte GARSJ	Déléguée de la CC Cattenom et Environs
Guy Henri KLEINER	Maire de Koenigsmacker et délégué de la CC Arc Mosellan
Jean-Yves LE CORRE	Maire de Buding et délégué de la CC Arc Mosellan
Michel KICHENBRAND	Délégué de la CC Trois Frontières

Étaient absents :

Jean-Claude DEDENON	Délégué de la Commune de Mondelange
André LAMARLE	Délégué de la Commune de Mondelange
André PIERRAT	Maire de Klang et délégué de la CC Arc Mosellan

\*\*\*\*\*

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20    \*\*\*\*    DÉLÉGUÉS EXCUSÉS : 13    \*\*\*\*    DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3**

\*\*\*\*\*

Ordre du Jour

- 1) Communications
- 2) Adoption du Règlement Intérieur du Comité Syndical
- 3) Modification du tableau des effectifs et modalités de rémunération - indemnités accessoires
- 4) Contrat d'entretien et de maintenance d'un photocopieur
- 5) Constitution des Commissions Syndicales
- 6) Bilan de la manifestation « Le Beau Vélo de RAVeL » édition 2008, Etape de Sierck-les-Bains
- 7) Projet de convention entre la Fondation du Patrimoine et le S.M.V.T. « Les Trois Frontières »
- 8) Projet de délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville pour l'aménagement d'une piste cyclable reliant Thionville à Argancy
- 9) Exposition itinérante « Des Tonneaux et des Pinceaux »
- 10) Projet de refonte du site Internet du S.M.V.T. « Les Trois Frontières »
- 11) Demandes de subventions syndicales :
  - a. Association des Amis du Vieux Château de Volkrange pour l'édition d'un dépliant touristique
  - b. Monsieur et Madame de Selancy - Château de La Grange à Manom - pour la création et la pose de panneaux d'accueil touristique
  - c. La Ville de Thionville pour l'édition d'un dépliant du Musée de la Tour aux Puces
  - d. La Ville de Thionville pour l'édition d'un dépliant du Groupe Fortifié de Guentrange
  - e. L'Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'un document d'appel sur la ville de Thionville
  - f. Rotary Club d'Audun-Villerupt pour l'organisation du « 11ème Salon de la Gourmandise » à Ottange
- 12) Demandes de subventions départementales :
  - a. SARL Les Grands Chênes du Parc pour la modernisation de studios à Amnéville-les-Thermes
  - b. Monsieur et Madame Schutzing de Halstroff pour la création de deux gîtes ruraux

- c Association AMIFORT pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'aménagement au Fort du Hackenberg à Veckring
- d Commune de Fixem pour la restauration d'un calvaire

\*\*\*\*\*

**Me Henri FERRETTI, Président**, ouvre la séance à 18 h 30 et

- présente les excuses des délégués empêchés d'assister à la présente séance,
- **constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut par conséquent délibérer valablement,**
- passe à l'ordre du jour.

## 1) Communications

### a) Positionnement du Conseil Général de la Moselle face aux Pays d'Accueil

Le Service des Interventions Touristiques du Conseil Général, auparavant interlocuteur privilégié des Pays d'Accueil et particulièrement du S.M.V.T. « Les Trois Frontières », voit ses missions recentrées sur l'hébergement, l'hôtellerie et la restauration - partenaires privés -. Le Service des Affaires Culturelles prendra en charge, dès janvier 2009, la gestion du patrimoine - aménagements et équipements touristiques, restauration du petit patrimoine -. Enfin, la Direction de l'Environnement, en substitution de l'Etat, reprendra les projets d'aménagements du territoire tels que les aménagements de bases de plein air. Ces modifications entraîneront, de ce fait, un rôle amoindri des Pays d'Accueil. En effet, dès le 1er janvier 2009, les Pays d'Accueil ne devraient plus jouer un rôle de conseil auprès du CG57 en votant l'obtention de subventions départementales au titre du Tourisme. À titre d'exemples, de 2001 à 2008, le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » a émis plus de 120 avis sur des projets touristiques et/ou patrimoniaux. Le Conseil Général de la Moselle, sur avis du Comité Syndical du S.M.V.T., a attribué plus de 500 000 € de subventions aux Hôteliers et Restaurateurs du Pays des Trois Frontières - gîtes ruraux, chambres d'hôtes, hôtels et restaurants -, soit plus de 46 % du total des montants des subventions départementales. Les collectivités, les structures intercommunales et les établissements publics locaux ont bénéficié de plus 400 000 € de subventions départementales, correspondant à 36 % du total des montants des subventions départementales.

Les deux Pays d'Accueil mosellans, le S.I.V.T. du Pays Messin et le S.M.V.T. « Les Trois Frontières », par l'intermédiaire de leurs Présidents, rencontreront prochainement le Président du Conseil Général de la Moselle, Monsieur Philippe Leroy, pour débattre de ce dossier. Par ailleurs, les deux Pays d'Accueil ont le souhait de travailler sur le développement de projets communs, particulièrement en terme d'animations touristiques.

### b) Projet de modification du règlement d'octroi de subventions syndicales

Le Président évoque la nécessité de mettre en place un règlement financier qui peut parfois être contraignant mais qui évite bien des discussions.

Le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » apporte une aide financière non négligeable aux communes, aux offices du tourisme, aux associations et aux structures intercommunales de son territoire.

À titre d'exemples, de 2001 à 2008, le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » a soutenu une trentaine de projets associatifs en lien direct avec le tourisme et le patrimoine. Plus de 50 % des montants des subventions du S.M.V.T. ont été alloués aux associations, soit plus de 24 000 €.

Sur la même période, les communes et les structures intercommunales ont bénéficié de plus de 8 000 € d'aides financières pour le montage de projets, soit une part de près de 20 % des montants des subventions accordées.

Enfin, les Offices de Tourisme du territoire ne sont pas en reste puisque le S.M.V.T. a participé au financement de plus de 25 projets à l'initiative des O.T. des Trois Frontières, soit plus de 20 % des montants des subventions allouées.

Aujourd'hui, au vu du positionnement du Conseil Général de la Moselle et pour permettre de mieux répondre aux besoins réels des partenaires touristiques, il semble nécessaire de procéder à une

modification substantielle du règlement d'octroi de subventions syndicales.

Il est ainsi pertinent de constituer un groupe de travail, composé des membres volontaires du Bureau, chargé de formuler des propositions de modifications du règlement financier, avec notamment quatre points à approfondir :

- la conformité des statuts,
- les incidences budgétaires - marges de manœuvre possibles -,
- les propositions d'intervention sur l'investissement ;
- les articulations avec les interventions du Conseil Général de la Moselle.

**Le groupe de travail sera constitué de Messieurs Baur, Darada, Schitz et Steichen.**

c) Lancement du concours « Noël de Lumière » édition 2008

Depuis une décennie, le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » s'associe aux communes qui le souhaitent pour l'organisation et la communication du concours « Noël de Lumière ». Les plus belles illuminations sont ainsi récompensées par la remise de lots, gracieusement offerts par le S.M.V.T. « Les Trois Frontières ».

**2) Adoption du Règlement Intérieur du Comité Syndical**

Les articles L.2121-8 et L.2541-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur.

L'article L.5211-1 de ce même code stipule que ces dispositions sont également applicables aux établissements publics de coopération communale.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Comité Syndical qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les articles L.2121-12, L.2121-19 et L.2312-1 du C.G.C.T. imposent néanmoins l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Le projet de règlement ci-joint reprend les dispositions du règlement intérieur adopté par l'assemblée le 02.10.2001 pour le précédent mandat et formalise les obligations visées ci-dessus.

Le Bureau, lors de sa séance du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à ce projet de règlement intérieur.

Il est à présent demandé aux instances syndicales d'adopter le présent règlement.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur qui lui est présenté.**

**3) Modification du tableau des effectifs et modalités de rémunération - indemnités accessoires**

Il est proposé aux instances syndicales :

- de modifier, avec effet au 01.01.2009, le tableau des effectifs comme suit :

<i>Emplois permanents</i>	<i>Situation actuelle</i>	<i>Situation proposée</i>
Adjoint Administratif de 1ère classe	1	1
Agent de Développement Contractuel - Rédacteur 6ème échelon	1	1
Attaché Territorial	1	1
<i>Emplois non permanents</i>	<i>Situation actuelle</i>	<i>Situation proposée</i>
Directeur Général	1	
Directeur Général Adjoint	1	
Directeur Général non titulaire à temps non complet (8H30 par semaine)		1
Directeur Général Adjoint non titulaire à temps non complet		0
Conseiller Technique non titulaire à temps non complet (4H30 par semaine)		1

- de fixer, à compter du 01.01.2009, la rémunération :
  - du Directeur Général sur la base de 8.5/35ème du grade d'Attaché Territorial - 7ème échelon ;
  - du Conseiller Technique sur la base de 4.5/35ème du grade d'Attaché Territorial - 7ème échelon.

Le Bureau, lors de sa séance du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à ces modifications.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- décide, avec effet au 01.01.2009, la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- fixe, à compter du 01.01.2009, la rémunération :
  - du Directeur Général sur la base de 8.5/35ème du grade d'Attaché Territorial - 7ème échelon ;
  - du Conseiller Technique sur la base de 4.5/35ème du grade d'Attaché Territorial - 7ème échelon.

#### **4) Contrat d'entretien et de maintenance d'un photocopieur**

Le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » a fait l'acquisition d'un photocopieur auprès du fabricant TOSHIBA. Il est proposé au Comité Syndical d'accepter la conclusion d'un contrat d'entretien et de maintenance de ce matériel et d'autoriser le Président à signer le présent contrat, ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat d'entretien et de maintenance du photocopieur Toshiba ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.**

#### **5) Constitution de Commissions Syndicales**

Pour créer une dynamique et faire éclore de nouveaux projets, tant touristiques que patrimoniaux, il est proposé de constituer des Commissions Syndicales se réunissant régulièrement pour suivre l'état d'avancement des projets. Ces commissions seront des lieux de débats et de

propositions. Elles permettront en outre de rendre des avis sur des projets touristiques et/ou patrimoniaux.

Il est proposé que soient désignés des Vice-Présidents pour chaque commission.  
Le schéma d'organisation administrative du Syndicat pourrait être le suivant :

**- Commission « Animation - Promotion - Communication »**

**Président délégué : M. Laurent STEICHEN**

**Vice-Présidents : M. Julien DARADA et M. François ALBANE**

**Attributions :**

- animations touristiques
- actions promotionnelles
- salons touristiques
- développement de l'image et du site Internet du SMVT
- bulletin d'information touristique
- communication avec la presse et les socio-professionnels

**- Commission « Aménagements structurants - patrimoine »**

**Président délégué : M. Denis BAUR**

**Vice-Présidents : M. Jean-Marie MIZZON et Mme Isabelle RAUCH**

**Attributions :**

- aménagements d'équipements touristiques d'intérêt intercommunal
- équipements transfrontaliers
- aménagements touristiques en secteurs diffus
- restauration du petit patrimoine
- développement de partenariats financiers

**- Commission « Hébergement - restauration »**

**Président délégué : M. Denis SCHITZ**

**Vice-Présidents : M. Gérard ROLLINGER et Mme Michèle SCIARINI**

**Attributions :**

- relations transfrontalières
- hôtellerie - restauration
- hébergement rural

Par ailleurs, il est demandé aux délégués du Comité Syndical de faire connaître la Commission à laquelle ils souhaitent participer à l'aide du formulaire ci-joint. Le Bureau, lors de sa séance du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à cette proposition d'organisation administrative et de composition des commissions.

Il est à présent demandé au Comité Syndical d'adopter le schéma d'organisation administrative du Syndicat.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le schéma d'organisation administrative du SMVT tel qu'exposé ci-dessus.**

**6) Bilan de la manifestation « Le Beau Vélo de RAVeL » édition 2008 - Etape de Sierck-les-Bains**

L'étape transfrontalière du « Beau Vélo de RAVeL » a connu un véritable succès populaire. Plus de 2 000 cyclotouristes se sont ainsi donnés rendez-vous à Sierck-les-Bains le samedi 26 juillet pour une balade au cœur du Pays des Trois Frontières.

Cette édition a permis de fédérer toutes les énergies autour d'un projet fort et novateur, en

direction d'un large public, notamment :

- \_ Une véritable coopération entre les acteurs touristiques du Pays des Trois Frontières avec la présence du Comité Départemental du Tourisme de la Moselle, du Centre Européen de Schengen, de l'Association des Hôteliers et Restaurateurs du Pays des Trois Frontières et des Offices de Tourisme d'Amnéville-les-Thermes, Hettange-Grande, Nennig/Perl, Rodemack, Sierck-les-Bains, Thionville ;
- \_ Une collaboration fructueuse entre les services de polices Grand-Ducale et allemande, les pompiers de Perl et la gendarmerie de Sierck-les-Bains ;
- \_ Une contribution active des Croix-Rouge Française, Allemande et Luxembourgeoise grâce à la signature d'une convention internationale tripartite ;
- \_ Une participation originale de La Lorraine Fluviale, grâce à une mini-croisière entre Sierck-les-Bains et Remich, qui a notamment permis à l'Association des Paralysés de France de participer à la manifestation. De plus, cette mini-croisière en marge de la balade était une première du genre pour « Le Beau Vélo de RAVeL » ;
- \_ Une association heureuse des trois villes limitrophes, Sierck-les-Bains, Remich et Perl, chacune agissant sur des pôles différents mais complémentaires :
  - la commune de Sierck-les-Bains pour la partie « logistique » ;
  - la ville de Remich pour la partie « sécurité » ;
  - la ville de Perl pour la partie « autorisation ».

Une évaluation qualitative, à partir d'une courte enquête, a été réalisée, le samedi 26 juillet 2008 sur le site du « Beau Vélo de RAVeL », au moment des inscriptions. Une dizaine de bénévoles du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » a interrogé, en face-à-face, un échantillon de 122 personnes, selon une méthode aléatoire. L'objectif de cette étude était d'obtenir des informations quant aux publics et aux retombées touristiques et économiques de cette 10<sup>ème</sup> édition du « Beau Vélo de RAVeL ».

Cette enquête ne revêt aucun caractère scientifique. La prévalence estimative de la variable étudiée, le niveau de confiance visé et la marge d'erreur acceptable ne sont pas pris en compte dans cette enquête. Toutefois, cette étude permet de dégager des tendances significatives, à savoir :

- \_ 64 % des personnes interrogées sont venues spécialement de Belgique pour l'étape.
- \_ Parmi l'ensemble des personnes interrogées, 60 % ont dormi sur place, ce qui montre bien que « Le Beau Vélo de RAVeL » permet des retombées économiques appréciables pour les Hôteliers et Restaurateurs du Pays des Trois Frontières. Le mode d'hébergement préféré est l'hôtel (38 %), suivi du camping (33 %).
- \_ Parmi l'ensemble des personnes interrogées, 58 % ont visité ou avaient l'intention de visiter des sites ou équipements touristiques ; en premier lieu, le Château des Ducs de Lorraine de Sierck-les-Bains (16 %), puis le Château de Malbrouck à Manderen (11 %), la ville de Remich (7 %) et celle de Sierck-les-Bains (5 %). Ainsi, une manifestation populaire comme « Le Beau Vélo de RAVeL » nous a permis d'attirer une clientèle touristique et de l'amener à visiter les sites ou équipements de notre territoire.

D'ores et déjà, le S.M.V.T. a exprimé le souhait d'accueillir une nouvelle étape du « Beau Vélo de RAVeL » au Pays des Trois Frontières l'année prochaine, pourquoi pas dans le cadre idéal de la cité touristique et thermale d'Amnéville et en collaboration avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique - S.I.V.T. - du Pays Messin.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du présent rapport.**

**7) Projet de convention entre la Fondation du Patrimoine et le S.M.V.T. «Les Trois Frontières»**

Le Président du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » a rencontré, au cours du mois de septembre, les membres bénévoles de la Fondation du Patrimoine. Cette dernière a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national. Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine non protégé et contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion. Elle concourt ainsi à l'emploi, à l'insertion, à la formation et à la transmission des savoir-faire dans les secteurs de la restauration et de la valorisation du patrimoine et des sites. Enfin, elle peut attribuer un label au patrimoine non protégé et aux sites.

La Fondation du Patrimoine est le partenaire privilégié des organismes privés et publics, notamment des collectivités territoriales. En ce sens, la Fondation, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons pour financer un projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou une association.

Il semble aujourd'hui opportun d'élargir le rôle du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » en devenant le relais de la Fondation du Patrimoine auprès des communes ou associations qui souhaitent restaurer et/ou valoriser le petit patrimoine. L'adhésion du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » serait approximativement fixée à 1 000 € par an. Une convention liant la Fondation du Patrimoine et le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » a été rédigée.

Le Bureau, lors de sa séance du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à la signature de la présente convention.

Il est à présent demandé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer la convention liant les deux structures partenaires, ainsi que toutes pièces se rapportant au présent dossier.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention liant la Fondation du Patrimoine au S.M.V.T. "Les Trois Frontières" ainsi que toutes pièces se rapportant au dossier.**

8) **Projet de délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville pour l'aménagement d'une piste cyclable reliant Thionville à Argancy**

Dans le cadre du Schéma Véloroute inscrit au contrat de Plan Etat-Région, les Communautés de Communes du Sillon Mosellan, de l'Arc Mosellan, de Maizières-les-Metz, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » ont défini en 2005 les modalités de réalisation d'une piste cyclable le long de la Moselle, reliant Thionville à Argancy. Chaque structure intercommunale se devait de réaliser les travaux nécessaires sur son propre territoire.

En janvier 2008, le cabinet AC Ingénierie Est, en étroite coopération avec les services techniques de la ville de Thionville, a rendu une étude de niveau APS - Avant Projet Sommaire - concernant l'aménagement en voie verte de la berge rive gauche du canal des Ecluses sur le ban communal de la ville de Thionville, de manière à pouvoir assurer le raccordement des pistes cyclables du Chemin de la Moselle à la Véloroute « Charles le Téméraire » au niveau de l'écluse Robert Schuman.

Une étude de niveau APD - Avant Projet Détaillé - devait être réalisée au 4ème trimestre 2008 par les services techniques de la ville de Thionville. Toutefois, ces derniers ne sont plus en mesure de travailler sur le dossier.

La Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville a sollicité un rendez-vous avec le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour connaître le positionnement du Syndicat sur ce projet. Il est évident que les ressources et les moyens techniques du S.M.V.T. ne sont pas suffisants pour assurer

l'ensemble du projet, notamment la réalisation du cahier des charges de l'aménagement de la piste cyclable. Lors de l'entrevue avec la C.A. Portes de France - Thionville, il a été proposé de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'intercommunalité, forte de son expérience et de sa compétence en matière d'aménagement de pistes cyclables. La C.A. Portes de France - Thionville deviendrait le mandataire titulaire du S.M.V.T. « Les Trois Frontières ». A ce titre, la C.A. agirait au nom, et pour le compte du S.M.V.T., et représenterait le Syndicat à l'égard des tiers jusqu'à l'achèvement de sa mission. Il est assuré que le S.M.V.T. resterait le premier porteur du dossier et serait donc fortement impliqué dans le projet d'aménagement.

Concernant le volet financier, le projet sera financé à hauteur de 70 à 80 % ; la charge résiduelle fera l'objet d'une répartition entre le S.M.V.T. et la C.A. Une rencontre entre Messieurs les Présidents de la C.A. Portes de France et du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » devrait déboucher sur un accord commun pour ce projet.

Le Bureau, lors de sa séance du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à ce projet de délégation de Maîtrise d'Ouvrage à la C.A. Portes de France-Thionville.

Il est, à présent, demandé au Comité Syndical de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la C.A. Portes de France-Thionville.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à confier la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement d'une piste cyclable reliant Thionville à Argancy, à la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville et à signer toutes les pièces se rapportant à celle-ci.**

#### **9) Exposition itinérante « Des Tonneaux et des Pinceaux »**

Véritable reflet du patrimoine des Trois Frontières et support original de promotion, l'exposition itinérante « Des Tonneaux et des Pinceaux » a connu un véritable succès en 2006 et 2007. Plus d'une dizaine de communes ont en effet accueilli avec satisfaction les 37 fonds de tonneaux peints par des artistes invités et sélectionnés par le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » et le Centre Culturel Jacques Brel.

Fort de ce succès, le S.M.V.T, en partenariat avec le C.C.J.B. a reconduit la manifestation sous sa forme initiale, à savoir la réalisation d'une œuvre sur un fond de tonneaux, mais en a modifié sa thématique. Après avoir mis à l'honneur les richesses du patrimoine du territoire, il a été proposé de travailler autour du thème de la nature au Pays des Trois Frontières, en s'inspirant de l'œuvre du peintre Nancéien, Émile Gallé. En effet, ce pionnier de l'Art nouveau vouait un véritable culte à la nature avec la particularité de donner de l'importance à la forme graphique plutôt qu'à son contenu. Aussi, les artistes pourront, à titre d'exemple, réaliser librement une composition sur les orchidées de Montenach, à la manière de Gallé.

De plus, « Des Tonneaux et des Pinceaux » s'inscriront dans le projet du Conseil Général de la Moselle, qui a prévu de mettre le peintre à l'honneur lors d'une exposition au Musée de Vic-sur-Seille en août 2009.

Pour cette nouvelle édition, l'appel à création a débuté au mois d'octobre avec une présentation de la thématique de l'exposition aux artistes, le jeudi 6 novembre dernier à 18h30 au Centre Culturel Jacques Brel. La sélection des œuvres interviendra en fin d'année. L'exposition est d'ores et déjà programmée au Centre Culturel Jacques Brel du mardi 21 au jeudi 30 avril 2009. Les communes qui le souhaitent auront l'opportunité d'accueillir la manifestation durant la saison 2009/2010.

Enfin, le projet pourrait bénéficier d'une subvention du Service des Interventions Touristiques du Conseil Général de la Moselle.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux instances syndicales d'autoriser le Président à déposer des demandes de subventions auprès des organismes compétents.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à déposer des demandes de subventions pour cette nouvelle édition « Des Tonneaux et des Pinceaux » auprès des organismes compétents.**

**10) Projet de refonte du site Internet du S.M.V.T. « Les Trois Frontières »**

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de procéder à la refonte complète du site Internet du S.M.V.T. « Les Trois Frontières ». En effet, ce site, créé il y a plus de dix ans, est devenu obsolète : le graphisme n'est plus adapté, de nombreuses informations en matière touristique sont aujourd'hui erronées...

Aussi, le S.M.V.T. doit, à présent, se doter d'un site pratique, facile d'utilisation et interactif, qui répond à ses missions notamment de promotion de l'offre touristique du Pays des Trois Frontières. De plus, il serait pertinent de décliner de nouveaux outils de communication, notamment la création d'une lettre d'information régulière à destination des structures adhérentes au S.M.V.T.

Deux cibles seraient ainsi visées :

- \_ le grand public, à savoir les habitants des Trois Frontières, les associations du territoire, les touristes, qui auraient accès, entre autres, aux festivités et autres animations du territoire des Trois Frontières...
- \_ les professionnels, c'est-à-dire les acteurs du tourisme, les structures adhérentes du Syndicat, les journalistes, qui pourraient télécharger directement les documents édités par le S.M.V.T. (règlement syndical, fiches pratiques pour les demandes de subventions, dossier de presse, communiqués de presse, photos...)

Un cahier des charges a été établi reprenant les attentes et besoins du S.M.V.T., ainsi qu'une première arborescence du site.

L'agence de communication Perspectives, établie à Thionville, a été retenue suite à la consultation lancée en juin dernier, pour le développement et la réalisation du site Internet. L'agence thionvilloise répond le mieux aux attentes du S.M.V.T., surtout en terme de gestion propre du site par le personnel du Syndicat, ce qui permettra une réactivité et une actualisation régulière des informations. Le montant global du site s'élève à 9 300 € H.T., ce qui correspond au crédit prévu en investissement pour sa refonte (10 000 €). À noter que le site Internet sera référencé, hébergé et traduit dans les deux langues (allemande et anglaise). Enfin, une maintenance sera assurée par un prestataire de service.

Une procédure sera mise en place avant la fin de l'année 2008 pour le recueil d'informations auprès des différents acteurs, à la fois touristiques et institutionnels. De plus, le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » sollicitera prochainement une subvention au titre de la création d'un site Internet d'un Pays d'Accueil, équivalant à 30 % du coût du site. La mise en ligne pourrait intervenir à partir du mois de janvier 2009.

Le Bureau, lors de sa séance du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à ce projet de refonte.

Il est, à présent, demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à déposer des demandes de subventions auprès des organismes compétents.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à déposer des demandes de subventions, pour la refonte du Site Internet du S.M.V.T., auprès des organismes compétents.**

**11) Demandes de subventions syndicales :**

- a)- Association des Amis du Vieux Château de Volkrange pour l'édition d'un dépliant

### touristique

Par courrier du 2 juillet 2008, le Président de l'Association des Amis du Vieux Château de Volkrange sollicite une participation financière du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour l'édition :

- \_ d'une part, d'un dépliant touristique retraçant l'histoire du Château de Volkrange et les activités de l'Association ;
- \_ d'autre part, d'une revue trimestrielle de 8 pages, intitulée « Le Ménestrel du Vieux Château » qui rend compte des activités de l'Association à ses membres et partenaires.

Le coût total d'édition de ces documents s'élève à 292,62 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention syndicale à l'Association des Amis du Vieux Château de Volkrange, au titre de l'édition de documents touristiques à hauteur de 20 % du coût H.T., soit 58,52 €, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales. En retour, l'Association devra impérativement faire référence de la participation du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » dans les documents. Au minimum, le logo du S.M.V.T. y apparaîtra.

Le Bureau, lors de sa réunion du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à cette demande de subvention syndicale.

#### **Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- décide d'octroyer une subvention de 58,52 €, soit 20% du coût H.T., à l'Association des Amis du Vieux Château de Volkrange pour l'édition d'un document touristique et ce, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales,
- demande que le logo du Syndicat figure sur ce document touristique.

#### **b) - Monsieur et Madame de Selancy - Château de La Grange à Manom - pour la création et la pose de panneaux d'accueil touristique**

Par courrier du 18 juin 2008, Monsieur et Madame de Selancy sollicitent une subvention du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour la fabrication de panneaux d'accueil touristique, dans le cadre de la création du Jardin des Prairiales.

Membres du réseau « Jardin sans limite », projet initié par le Conseil Général de la Moselle, Monsieur et Madame de Selancy souhaitent la pose de deux panneaux d'accueil, placés à proximité de l'entrée du jardin et du parking. La fabrication de ces panneaux s'élève à 1 090 € H.T. Le Conseil Général de la Moselle subventionne l'opération à hauteur de 40 % du montant H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention syndicale à Monsieur et Madame de Selancy, au titre de la fabrication de signalisation touristique à hauteur de 20 % du coût H.T., soit 218,00 €, conformément à l'article 4 du règlement d'attribution des subventions syndicales.

Le Bureau, lors de sa réunion du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à cette demande de subvention syndicale.

#### **Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- décide d'octroyer une subvention de 218,00 € , soit 20% du coût H.T., à Monsieur et Madame de Selancy du Château de La Grange à Manom, pour la création et la pose de panneaux d'accueil touristique et ce, conformément à l'article 4 du règlement d'attribution des subventions syndicales.

#### **c) - La Ville de Thionville pour l'édition d'un dépliant du Musée de la Tour aux Puces**

Par courrier du 18 août 2008, la Ville de Thionville sollicite une participation financière du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour l'édition de 10 000 dépliant du Musée de la Tour aux Puces

destinés au public et aux partenaires touristiques. Le coût total d'édition de ces documents s'élève à 427,00 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention syndicale à la Ville de Thionville, au titre de l'édition de documents touristiques à hauteur de 20 % du coût H.T., soit 85,40 €, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales. En retour, la Ville de Thionville devra impérativement faire référence de la participation du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » dans les documents. Au minimum, le logo du S.M.V.T. y apparaîtra.

Le Bureau, lors de sa réunion du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à cette demande de subvention syndicale.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- décide d'octroyer une subvention de 85,40 €, soit 20% du coût H.T., à la Ville de Thionville, pour l'édition d'un dépliant du Musée de la Tour aux Puces, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales,
- demande que le logo du Syndicat figure sur ce document touristique.

**d) - La Ville de Thionville pour l'édition d'un dépliant du Groupe Fortifié de Guentrange**

Par courrier du 18 août 2008, la Ville de Thionville sollicite une participation financière du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour l'édition de 10 000 dépliant du Groupe Fortifié de Guentrange destinés au public et aux partenaires touristiques. Le coût total d'édition de ces documents s'élève à 427,00 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention syndicale à la Ville de Thionville, au titre de l'édition de documents touristiques à hauteur de 20 % du coût H.T., soit 85,40 €, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales. En retour, la Ville de Thionville devra impérativement faire référence de la participation du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » dans les documents. Au minimum, le logo du S.M.V.T. y apparaîtra.

Le Bureau, lors de sa réunion du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à cette demande de subvention syndicale.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- décide d'octroyer une subvention de 85,40 € à la Ville de Thionville, soit 20% du coût H.T., pour l'édition d'un dépliant du Groupe Fortifié de Guentrange, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales,
- demande que le logo du Syndicat figure sur ce document touristique.

**e) - L'Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'un document d'appel sur la ville de Thionville**

Par courrier du 28 septembre 2008, l'Office de Tourisme de Thionville sollicite une participation financière du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour l'édition d'un dépliant d'appel de la ville de Thionville à 10 000 exemplaires, reprenant entre autres, un plan du centre ville et les principaux monuments touristiques. Ce dépliant est destiné au grand public (touristes et nouveaux thionvillois). Le coût total d'édition de ces documents s'élève à 1 138 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'octroyer une subvention syndicale à l'Office de Tourisme de Thionville, au titre de l'édition de documents touristiques à hauteur de 20 % du coût H.T., soit 227,60 €, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales. En retour, l'Office de Tourisme devra impérativement faire référence de la participation du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » dans le document. Au minimum, le logo du S.M.V.T. y apparaîtra.

Le Bureau, lors de sa réunion du 17 octobre 2008, a émis un avis favorable à cette demande de subvention syndicale.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- décide d'octroyer une subvention de 227,60 € , soit 20% du coût H.T., à l'Office de Tourisme de Thionville pour l'édition d'un document d'appel sur la ville de Thionville et ce, conformément à l'article 2 du règlement d'attribution des subventions syndicales,
- demande que le logo du Syndicat figure sur ce document touristique.

**f) - Rotary Club d'Audun-Villerupt pour l'organisation du « 11ème Salon de la Gourmandise » à Ottange**

Par courrier du 13 octobre 2008, le Rotary Club d'Audun-Villerupt sollicite une participation financière du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » pour l'organisation du « 11ème Salon de la Gourmandise », qui se déroulera les 21 et 22 mars 2009 au Lycée Hôtelier d'Ottange. Le S.M.V.T. « Les Trois Frontières » étant le partenaire privilégié du Salon depuis sa création, il est proposé au Comité Syndical d'octroyer au Rotary Club d'Audun-Villerupt une subvention exceptionnelle de 150,00 €, conformément à l'article 8 du règlement d'attribution des subventions syndicales. En retour, le Rotary Club devra impérativement faire référence de la participation du S.M.V.T. Au minimum, le logo du S.M.V.T. figurera sur les supports de communication.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150,00 € , au Rotary Club d'Audun-Villerupt pour l'organisation du « 11ème Salon de la Gourmandise » à Ottange et ce, conformément à l'article 8 du règlement d'attribution des subventions syndicales,
- demande que le logo du Syndicat figure sur l'ensemble des supports de communication.

**12) Demandes de subventions départementales :**

**a) SARL Les Grands Chênes du Parc pour la modernisation de studios à Amnéville-les-Thermes**

La SARL Les Grands Chênes a déposé une demande de subvention départementale auprès du Comité Départemental du Tourisme de la Moselle pour la rénovation et l'amélioration de 37 studios à la Résidence des Grands Chênes du Parc à Amnéville-les-Thermes. Le coût total du projet est estimé à 435 453,64 €. Par courrier du 4 juillet 2008, le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle sollicite l'avis du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » quant à cette demande de subvention départementale. Il est précisé, en outre, que les 37 studios, construits dans les années 90, nécessitent une rénovation urgente. Enfin, la volonté de la SARL Les Grands Chênes est d'offrir un accueil et des prestations de qualité aux curistes qui viennent à la Cure Saint Eloy de toute la France.

Il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis sur l'octroi d'une subvention départementale pour ce projet. Avis favorable du Bureau lors de sa séance du 17 octobre dernier.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale émanant de la SARL Les Grands Chênes à Amnéville-les-Thermes.**

**b) Monsieur et Madame Schutzing de Halstroff pour la création de deux gîtes ruraux**

Monsieur et Madame Schutzing, résidant dans la commune d'Halstroff, souhaitent transformer et aménager une grange, attenante à leur habitation, pour y créer deux gîtes ruraux. Le coût total du projet est estimé à 140 000,00 €. Monsieur et Madame Schutzing ont déposé auprès du Comité Départemental du Tourisme de la Moselle une demande de subvention départementale au titre de la création d'un gîte rural. Par courrier du 25 juillet 2008, le C.D.T. de la Moselle sollicite l'avis du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » quant à cette demande de subvention.

Il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis sur l'octroi d'une subvention départementale pour ce projet. Avis favorable du Bureau lors de sa séance du 17 octobre dernier.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale émanant de Monsieur et Madame Schutzing de Halstroff.**

c) **Association AMIFORT pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'aménagement au Fort du Hackenberg à Veckring**

L'Association AMIFORT a déposé auprès du Conseil Général de la Moselle une demande de subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'aménagement au Fort du Hackenberg à Veckring, consistant en :

- l'aménagement d'un parcours historique sur le circuit pédestre du Hackenberg,
- la réhabilitation du magasin de munitions M1 et d'une salle des filtres à gaz,
- la rénovation et la mise en conformité du réseau de voies ferrées vétuste,
- la remise en sécurité du réseau électrique et téléphonique et des câbles haute tension,
- la sécurisation des montes-charges pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le coût total du projet est estimé à 516 699,80 € H.T. Par courrier du 19 septembre 2008, le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle sollicite l'avis du S.M.V.T. « Les Trois Frontières » quant à une demande de subvention au titre de l'aide aux aménagements touristiques en secteur diffus - Tiers.

Il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis sur l'octroi d'une subvention départementale pour ce projet. Avis favorable du Bureau lors de sa séance du 17 octobre dernier.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale émanant de l'Association AMIFORT de Veckring.**

d) **Commune de Fixem pour la restauration d'un calvaire**

La Commune de Fixem a déposé auprès du Conseil Général de la Moselle une demande de subvention pour la restauration d'un calvaire surmonté d'une croix néo-gothique en calcaire de 1852. Le coût de cette opération est estimé par le sculpteur Denis Mellinger à 4 460,00 € H.T.

La Commune sollicite une subvention départementale au titre du programme de la restauration du petit patrimoine - enveloppe des Pays d'Accueil - pour un montant de 1 784,00 €, soit 40 % du prix total H.T. des travaux.

Il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis sur l'octroi d'une subvention départementale pour ce projet. Avis favorable du Bureau lors de sa séance du 17 octobre dernier.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention départementale émanant de la Commune de Fixem.**

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président Ferretti remercie les membres du Comité Syndical et lève la séance à 20h00.**

À l'issue de la réunion du Comité Syndical, Monsieur Denis SCHITZ, 1er Vice-Président et Maire de Tressange, a procédé à la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (échelon or) au Président Ferretti.

\*\*\*\*\*